

**CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION
DE LA PETITE COURONNE DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du mardi 3 novembre 2020**

Compte rendu sommaire



La séance d'installation est présidée par le doyen d'âge, jusqu'à l'élection du nouveau président.

Il procède à l'appel nominal des membres du Conseil d'administration :

- des représentants des communes et des établissements publics locaux déclarés élus à la suite du scrutin du 15 octobre 2020,
- des représentants désignés des conseils départementaux des Hauts-de-Seine, de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne.

1 - Election du président du Centre de gestion

L'élection a lieu au scrutin secret sous la présidence du doyen d'âge, M. Fernand BERSON.

Est candidat : M. Jacques Alain BENISTI

Nombre de votants : 21

Bulletins blancs : 0

Suffrages exprimés : 21

M. BENISTI a obtenu : 21 voix

M. BENISTI est élu Président au 1^{er} tour de scrutin.

2 - Adoption du règlement intérieur du conseil d'administration

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité, adopte son règlement intérieur.

3 - Fixation du nombre de vice-présidents et élection de ces derniers

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité, décide que la vice-présidence sera composée de 6 membres.

L'élection de ces derniers a lieu à bulletins secrets sous la présidence de Jacques Alain BENISTI.

Premier vice-président,

Est candidat : M. Philippe LAURENT

Nombre de votants : 21

Bulletins blancs : 0

Bulletins nuls : 0

Suffrages exprimés : 21

M. Philippe LAURENT a obtenu : 21 voix

M. Philippe LAURENT est élu premier vice-président au 1^{er} tour de scrutin

Election du deuxième vice-président

Est candidate : Madame Françoise KERN

*Nombre de votants : 21
Bulletins blancs : 0
Bulletins nuls : 0
Suffrages exprimés : 21*

Madame Françoise KERN a obtenu 21 voix.

Madame Françoise KERN, ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés, est élue 2^{ème} vice-présidente au premier tour de scrutin.

Election du troisième vice-président

Est candidate : Madame Catherine DESPRES

*Nombre de votants : 21
Bulletins blancs : 0
Bulletins nuls : 0
Suffrages exprimés : 21*

Madame Catherine DESPRES a obtenu 21 voix.

Madame Catherine DESPRES, ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés, est élue 3^{ème} vice-présidente au premier tour de scrutin.

Election du quatrième vice-président

Est candidat : Monsieur Anthony MANGIN

*Nombre de votants : 21
Bulletins blancs : 0
Bulletins nuls : 0
Suffrages exprimés : 21*

Monsieur Anthony MANGIN a obtenu 21 voix.

Monsieur Anthony MANGIN, ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés, est élu 4^{ème} vice-président au premier tour de scrutin.

Election du cinquième vice-président

Est candidat : Monsieur Philippe LAUNAY

*Nombre de votants : 21
Bulletins blancs : 0
Bulletins nuls : 0
Suffrages exprimés : 21*

Monsieur Philippe LAUNAY a obtenu 21 voix.

Monsieur Philippe LAUNAY, ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés, est élu 5^{ème} vice-président au premier tour de scrutin,

Election du sixième vice-président

Est candidat : Monsieur Fernand BERSON

Nombre de votants : 21

Bulletins blancs : 0

Bulletins nuls : 0

Suffrages exprimés : 21

Monsieur Fernand BERSON a obtenu 21 voix.

Monsieur Fernand BERSON, ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés, est élu 6^{ème} vice-président au premier tour de scrutin,

4 - Composition et élection des membres du bureau

(Article 22 du décret n° 85-643 du 26 juin 1985)

Le Conseil d'administration détermine la composition de son bureau et procède à l'élection de ses membres.

Conformément au règlement intérieur du Conseil d'administration, le bureau sera composé de 13 administrateurs dont le Président et les Vice-Présidents, membres de droit.

Le Conseil d'administration procède à l'élection, à bulletins secrets, des six membres du bureau suivants (votants) :

- Madame Marie CHAVANON, ayant obtenu l'unanimité des suffrages exprimés (21 voix), est élue membre du bureau au premier tour de scrutin,
- Monsieur Jean-Luc CADEDDU, ayant obtenu l'unanimité des suffrages exprimés (21 voix), est élu membre du bureau au premier tour de scrutin,
- Madame Sabrina ASSAYAG, ayant obtenu l'unanimité des suffrages exprimés (21voix), est élue membre du bureau au premier tour de scrutin,
- Madame Christine CERRIGONE, ayant obtenu l'unanimité des suffrages exprimés (21 voix), est élue membre du bureau au premier tour de scrutin,
- Monsieur Belaïde BEDDREDINE, ayant obtenu l'unanimité des suffrages exprimés (21 voix), est élu membre du bureau au premier tour de scrutin,
- Monsieur Bernard FOISY, ayant obtenu l'unanimité des suffrages exprimés (21 voix), est élu membre du bureau au premier tour de scrutin,

5 - Délégations au président

Conformément aux dispositions des articles 27 et 28 du décret n°85-643 du 26 juin 1985, le Conseil d'administration décide, à l'unanimité de déléguer au président, le pouvoir :

- de procéder, dans le cadre de la stratégie de dette définie par le conseil d'administration, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus au budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change ;
- de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics et des accords cadres, dès lors que les crédits sont inscrits au budget et conformément au Code de la commande publique ;

- de conclure, avec les collectivités et établissements non affiliés du ressort territorial du CIG petite couronne, des conventions liées à l'organisation de concours et examens propres à ces collectivités, ou des conventions relatives à l'accès de ces collectivités et établissements non affiliés aux concours et examens organisés pour les collectivités et établissements affiliés ;
- de conclure, avec les collectivités et établissements non affiliés ressortissant d'un autre centre de gestion, des conventions liées à l'organisation de concours et examens qui ne seraient pas organisés par le centre de gestion dont ils relèvent;
- de conclure avec un ou plusieurs centres de gestion des conventions liées à l'organisation de concours et examens communs à ces centres de gestion.

Le président doit en rendre compte au Conseil d'administration lors de sa plus proche séance.

*Il est également proposé au Conseil d'administration que la présente délégation soit exercée, en cas d'absence ou d'empêchement du Président et conformément à l'article 21 du décret n°85-643 du 26 juin 1985 par **Monsieur Philippe LAUNAY**, pour les affaires relatives aux marchés publics.*

6 - Election des membres de la Commission d'appel d'offres et de la Commission de Délégation de Service Public

Conformément au Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1411-5 et 1414-2, le Conseil d'administration élit, à l'unanimité, les membres suivants, pour siéger à la commission d'appel d'offres et de la commission de délégation de service public :

Président de la CAO en remplacement de M. BENISTI (président de droit) : M. Philippe Launay

TITULAIRES	SUPPLEANTS
M. Anthony MANGIN , Adjoint au maire de Drancy	M. Pierre-Olivier CAREL Adjoint au maire de Rosny-sous-Bois
M. Fernand BERSON Adjoint au maire de L'Haÿ-les-Roses	M. Didier DOUSSET Maire du Plessis-Trévisé
Mme Sabrina ASSAYAG Adjointe au maire des Pavillons-sous-Bois	Mme Jacqueline BELHOMME Maire de Malakoff
M. Patrick DE LA MARQUE Adjoint au maire de Meudon	M. Jean-Luc CAEDDU Adjoint au maire de Maisons-Alfort
Mme Françoise KERN Adjointe au maire de Pantin	M. Bernard FOISY Conseiller municipal du Plessis-Robinson

7 - Fixation des indemnités de fonction du Président et des 6 vice-présidents

Le Conseil d'administration décide, à l'unanimité, de fixer les indemnités de fonctions prévues pour le Président et les vice-présidents conformément aux dispositions de l'arrêté interministériel du 28 septembre 2001 :

- *pour le président, à 77 % du montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,*
- *pour chacun des vice-présidents, à 30 % de l'indemnité de fonction allouée au président.*

8 - Habilitation du président à ester en justice

Le Conseil d'administration décide, à l'unanimité, d'autoriser le président à ester en justice ou à défendre le CIG contre toutes les actions intentées contre lui dans tous les cas.

9- Approbation du procès-verbal de la précédente séance du Conseil d'administration du 22 septembre 2020

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

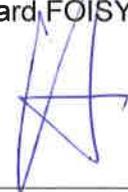
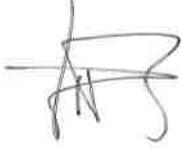
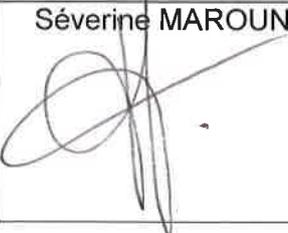
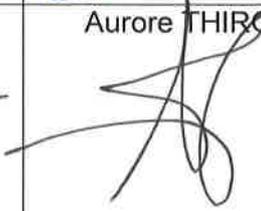


Le Président,

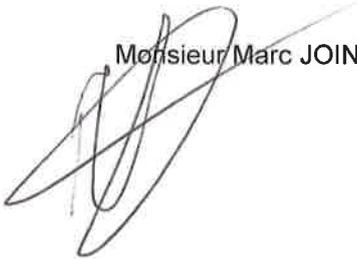


Jacques Alain BENISTI
Maire de Villiers-sur-Marne

Signature des membres du Conseil d'administration

Sabrina ASSAYAG 	Nadège AZZAZ Excusée	Jeanne BECART Excusée	Belaïde BEDREDDINE Excusé
Jacqueline BELHOMME Excusée	Fernand BERSON 	Jean-Luc CADDEDU Procuration à M. Laurent 	Pierre-Olivier CAREL 
Luc CARVOUNAS Excusé	Christine CERRIGONE 	Marie CHAVANON Procuration à Mme Kern 	Patrick DE LA MARQUE 
Catherine DESPRES 	Jean-François DUFEU 	Bernard FOISY 	Jean-Christophe FROMANTIN Procuration à M. Benisti 
Julie FOURNIER Procuration à M. Launay 	Rahnia HAMA 	Françoise KERN 	Mme KIROUANI Excusée
Laurent LAFON Excusé	Philippe LAUNAY 	Philippe LAURENT 	Anthony MANGIN 
Séverine MAROUN 	Frédéric MOLOSSI Excusé	Igor SEMO 	Aurore THIROUX 

Signature du représentant de la Trésorerie Principale des Etablissements Publics Locaux de Paris :


Monsieur Marc JOINOVICI